

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #610**

Job Title / Designation de l'emploi <b>TECHNICIEN AU TRANSFERT FILM (NOUVEAU TITRE)</b>	Salary Group Groupe 9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>TÉLÉVISION FRANÇAISE</b>			
Function / Fonction Chargé d'effectuer le transfert de film sur support vidéo tout en apportant les corrections de couleur afin de répondre aux normes techniques de diffusion.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assure le transfert de film sur support vidéo tout en apportant les corrections de couleur et tout en synchronisant le son durant le transfert; établit une liste complète relative aux corrections de couleur en concordance avec le système de montage.</li> <li>2. Corrige et balance l'image vidéo provenant des films ou des bandes magnétoscopiques.</li> <li>3. Apporte, au besoin, les améliorations requises au transfert de film afin que le matériel soit conforme aux normes techniques de diffusion; effectue, au besoin, les réparations nécessaires.</li> <li>4. Fait des suggestions au personnel technique et de production afin d'atteindre les résultats désirés.</li> <li>5. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité.</li> <li>6. Analyse et applique des plans et des schémas techniques.</li> <li>7. S'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité.</li> <li>8. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant.</li> <li>9. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies.</li> <li>10. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées.</li> <li>11. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production.</li> <li>12. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes.</li> <li>13. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.</li> <li>14. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>15. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>16. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</li> <li>B. S / O</li> <li>C. Entretient des relations internes et externes.</li> </ol>			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

## ***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent

Prior Experience / Expérience

Trois (3) ans sont requis pour acquérir les habiletés nécessaires en montage vidéo et en colorimétrie.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation